

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 126

présenté par

Mme Batho, M. Julien-Laferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot,
M. Orphelin et Mme Chapelier

ARTICLE 36

À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« le dernier dimanche de mars de l'année suivant celle de la promulgation de la loi »

la date :

« le 31 octobre 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas lieu de reporter l'entrée en vigueur de ses dispositions au printemps 2022.

Le présent amendement s'inspire d'une proposition de Greenpeace France.